



D3410-Direction de la sécurité-Sécurité administration et financier

DECISION DU MAIRE N° d.2025.006

**Renouvellement des équipements de communication des agents de Police municipale et des agents du centre de supervision urbaine de la ville de Versailles.
Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et de tout autre organisme intéressé à l'occasion de l'adhésion au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de sécurité et de secours dénommé Réseau Radio du Futur (RRF).**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 alinéa 26°, L.2211-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L.132-1 et L.272-1 ;

Vu le Code des postes et des communications électroniques, au travers des articles L.32, L.34-16 et L.34-17 ;

Vu délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 portant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le marché public n° 2024VV021 portant sur le contrat d'adhésion de la Ville au réseau de communication mobile critique à très haut débit des services de sécurité et de secours à compter du 22 décembre 2024 ;

Vu le budget des exercices concernés et l'affectation des recettes correspondantes sur l'imputation suivante : chapitre 931 « Sécurité », article 9311 « Police, sécurité, justice », nature 7472 « Régions », service B1300 « DSIN » TTC ;

• L'émergence de nouveaux défis, qu'ils soient d'ordre sanitaire, climatique ou sécuritaire, requièrent une réactivité et une coordination accrues des services de sécurité et de secours.

Cependant, les équipements de communication actuels, basés sur des réseaux radio bas-débit, ne sont plus à la hauteur des besoins, tant en termes de performance que de coûts. Il devient nécessaire de disposer d'un outil de communication adapté aux exigences de chaque acteur impliqué. Ainsi, le Réseau radio du futur (RRF) est de nature à doter les acteurs de la sécurité et du secours d'un système de communication commun, prioritaire, sécurisé et haut débit bénéficiant des meilleures technologies numériques et d'un haut niveau de résilience en cas de crise, que l'utilisateur soit sur le terrain ou en salle de commandement.

Ce dispositif, qualifié « projets nationaux », est un réseau dédié aux communications mobiles très haut débit, pour les seuls besoins de sécurité et de secours, de protection des populations et de gestion des crises et des catastrophes. Appuyé sur les réseaux de téléphonie mobile de 4^{ème} et de 5^{ème} génération, il est mis à la disposition de services concernés dans le cadre des missions relevant de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des services d'incendie et de secours, des services d'aide médicale urgente et de tout organisme public ou privé chargé d'une mission de service public dans le domaine du secours.

• Dans ce cadre, la ville de Versailles, toujours attentive à l'amélioration des conditions de travail et de protection de ses agents, a décidé d'adhérer à ce nouveau système de communication dont l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS), établissement public à caractère administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministre de l'intérieur, est chargée de le promouvoir au plan national.

Par ailleurs, dans le contexte sécuritaire que connaît le pays depuis plusieurs années désormais, Versailles, chef-lieu de département, de par sa situation géographique et son histoire particulièrement riche, accueille habituellement un nombre très important de visiteurs et d'événements politiques, culturels, artistiques et professionnels de premier ordre. La Ville dispose en outre de cinq gares SNCF, dont celle des Chantiers qui est l'un des pôles multimodaux majeurs du réseau de transport en commun d'Ile-de-France avec plus de 75 000 voyageurs par jour et trente lignes de transports en commun.

Dans ce contexte, les 28 agents de Police municipale participent à des missions de police administrative et de police judiciaire exercées dans les domaines principaux suivants :

- lutte contre la délinquance de proximité à l'occasion de l'exécution de patrouilles quotidiennes de jour et de nuit jusqu'à 3 heures ;

- surveillance générale des voies publiques, des voies privées ouvertes au public et des lieux ouverts au public (le service est destinataire entre autres de neuf réquisitions annuelles dans le cadre de l'article L.272-1 du Code de la sécurité intérieure dont une concerne la surveillance des parkings de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines).

L'action des agents de Police municipale et celles des différents services de sécurité et de secours intervenant à Versailles est appuyée, 7 jours/7 et 24 heures/24, par les huit opérateurs du Centre du supervision urbain (CSU) de Versailles.

Aussi, la ville de Versailles a passé une convention d'adhésion (relevant des marchés publics) avec l'ACMOSS le 22 décembre 2024, afin de doter ces 36 agents territoriaux concernés des équipements nécessaires (téléphonie mobile et accessoires). A cette occasion, le bureau du Chef de poste de la Police municipale sera équipé également d'une tablette dédiée afin de fluidifier les actions opérationnelles et la liaison avec les autres services de sécurité et de secours.

La durée de l'engagement initial avec l'ACMOSS est de 36 mois. L'émission du bon de commande devrait intervenir en avril 2025. Les montants, non soumis à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sont payables mensuellement hormis la subvention d'investissement.

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à 70 813,20 € payable selon les modalités suivantes :

- subvention d'investissement à l'émission de la première facture (soit 22 760,82 €),
- redevance mensuelle dont est déduite la subvention initiale (lissage sur 36 mois).

Année	2025	2026	2027	2028	Total (HT)
Proratisation	9/12ème	12/12ème	12/12ème	3/12ème	36 mois
Coût du service	17 703,30 €	23 604,40 €	23 604,40 €	5 901,10 €	70 813,20 €
Subvention d'équipement	22 760,82 €	- €	- €	- €	22 760,82 €
Réduction coût fonctionnement	-5 690,21 €	-7 586,94 €	-7 586,94 €	-1 896,73 €	-22 760,82 €
Coût de fonctionnement restant	12 013,10 €	16 017,46 €	16 017,46 €	4 004,36 €	48 052,38 €

Dans le cadre de son règlement d'intervention de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics, le Conseil régional d'Ile-de-France apporte un soutien au taux maximum de 30 % HT, soit 21 244,96 €.

DECIDE :

- 1) de solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France, ainsi que tout autre organisme intéressé, afin d'obtenir les subventions afférentes à l'adhésion au Réseau de la radio du futur (RRF) piloté par l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) au bénéfice des 28 agents de Police municipale et des 8 agents opérateurs du Centre de supervision urbain (CSU) de la ville de Versailles, dont le coût est estimé à 70 813,20 € HT.
Le montant prévisionnel de ce soutien est de 21 244,96 € HT sur trois années glissantes ;
- 2) de signer les demande de subventions, les conventions à mettre en œuvre, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.